

IOTC-2018-COC15-FL27[F]

RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
Autorité des pêches en eaux profondes
DSFA Building PO Box 56, Zanzibar
Tel : 255 732947017 Fax : 255 732947025
Email: info@dsfatz.org

REF N°BA 40/104/01/63

Le 18 avril 2018

M. le Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
PO Box 1011
Mahé, Seychelles

OBJET : RÉPONSE À LA LETTRE DE COMMENTAIRES DE 2017

Je vous prie de bien vouloir vous référer à l'objet susréféréncé.

La République Unie de Tanzanie souhaiterait prendre acte des préoccupations exprimées par la Commission en ce qui concerne l'application des Résolutions de la CTOI. Nous souhaiterions également réitérer notre engagement en faveur de la gestion durable des thons et des espèces apparentées dans l'océan Indien.

Faisant suite à la lettre de commentaires reçue le 08 juin 2017, la République Unie de Tanzanie a immédiatement œuvré en vue de dissiper certaines inquiétudes exprimées, et notamment :

- Mise en place d'un nouveau système de traitement/consignation des données – Système d'information sur les pêches (FIS) :
- Le processus de ratification de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'état du port est en cours, faisant suite à une réunion consultative avec les parties prenantes tenue à Zanzibar le 26 octobre 2017, laquelle a rassemblé des fonctionnaires du gouvernement, la société civile et des organisations régionales.

En outre, en vue d'améliorer encore davantage l'application et la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI, la Tanzanie révisé actuellement sa Loi et ses règlements et une réflexion visant à transposer les résolutions de la CTOI dans la Loi et les règlements est déjà en cours.

Cordialement

Dr Omar Ali Amir
Pour le Directeur général en exercice